

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/165

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 15/09/2026 par Mme THOMAS Fabienne vue d'occuper le domaine public au droit du 11 rue Victor Hugo et 1 bis allée Gabarrot, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre d'un déménagement le 26/09/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme THOMAS Fabienne est autorisée à occuper le domaine public au droit du 11 rue Victor Hugo et 1 bis allée Gabarrot, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre d'un déménagement le 26/09/2026.

Article 2 : Durant le déménagement des places de stationnement seront réservées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 15 septembre 2026

Le Maire
Barbara NETO

